

15.—Prix du gaz naturel servant aux usages domestiques, dans les cités canadiennes spécifiées, 1913-1926.

Prix net, par mille pieds cubes, (à l'exclusion du loyer du compteur et autres charges).

Provinces et cités.	1913.	1917.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.
	\$	\$	£	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nouveau-Brunswick— Moncton.....	.38	.38	.38	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50
Ontario— Brantford.....	.30	.30	.30	.80	.80	.80	.80	.80	.80	.80	.80
Chatham.....	.25	.25	.25	—	—	—	—	—	—	.45	.50
										.75	.75
Hamilton.....	.40	.40	.40	.45	.45	.75	.75	.75	.75	1.00	1.00
				.65*	1.07*	1.11*	1.11*	1.11*	1.11*		
Niagara Falls.....	.40	.40	.40	.40	.50	.50	.70	.65	.65	1.00	1.00
				.50	.70	.70	.70	.70	.70		
St. Catharines.....	.70	.70	.70	.75	.75	.75	.75	.75	.75	.75	.75
Welland.....	.28	.38	.38	.40	.50	.50	.70	.65	.65	1.00	1.00
				.50	.70	.70	.70	.70	.70		
Windsor.....	.30	.30	.30	.30	.30	.40	.50	.50	.50	.55	.55
					.40	.50				.80	.80
Sarnia.....	.30	—	—	.30	.40	.40	.50	.50	.50	.55	.55
										.80	.80
Woodstock.....	.35	.35	.45	.40	.40	.75	.75	.75	.75	.80	.80
					.75						
Alberta— Medicine Hat.....	.135	.13	.13	.20	.25	.25	.25	.25	.225	.225	.238
Calgary.....	.30	.35	.35	.35	.35	.35	.48	.48	.48	.48	.43
						.48					

*Prix du gaz naturel et ceux du gaz fabriqué.

3.—Electricité pour les usages domestiques.¹

Les nombres-indices du tableau 16 s'appliquent au tarif de l'électricité servant à l'éclairage domestique ainsi qu'à certains autres appareils ménagers, tels que fers à repasser, grille-pain, percolateurs, grils, chaufferettes, aspirateurs, poêles, etc., lorsque cette électricité est vendue sous le même tarif que pour l'éclairage. Étant donné qu'une très grande proportion de l'électricité servant aux usages domestiques autres que l'éclairage est vendue au même tarif et sur la même base que l'éclairage, il n'a pas paru nécessaire de construire deux nombres-indices distincts. Mais n'oublions pas que ces nombres-indices ne s'appliquent pas aux prix de l'électricité servant soit à l'éclairage commercial, soit comme force motrice. La plupart des usines électriques vendent la majeure partie de leur courant comme force motrice à un coût beaucoup moins élevé que pour l'éclairage. Le plus souvent, c'est l'énorme consommation de force motrice qui permet aux compagnies de vendre l'électricité pour l'éclairage à un prix relativement modique.

Voici comment on a procédé à la computation des nombres-indices:—Tout d'abord, dans chaque municipalité, les factures mensuelles ont été relevées pour les années 1913, 1923, 1924, 1925 et 1926; invariablement, la facture mensuelle de 1913 a servi de base et a été représentée par 100; les chiffres des factures de 1923, 1924, 1925 et 1926 ont été divisés par le chiffre de 1913, puis multipliés par 100, le résultat, étant le nombre-indice respectif de chacune de ces années. On s'est ensuite occupé d'établir un nombre-indice pondéré pour chaque province et pour la Puissance en pondérant le nombre-indice de chaque municipalité par le nombre des consommateurs. Naturellement, cette opération eut pour résultat de donner aux grandes villes où se consomme la plus grande partie de l'électricité, l'influence proportionnelle à leur importance dans la computation de l'indice. Des détails plus substantiels sont contenus dans le Rapport des Prix du Bureau, pour l'année 1926, pp. 160-161.

¹ Computation de la Section des Transports et de la sous-section des Prix, du Bureau.